



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Actualisation des provisions pour litiges et contentieux

N° 008.12.2024

Rapporteur :
Martine MARECHAL

L'an deux mille vingt-quatre le douze du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 décembre 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 26

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Robert CLERON, Bertrand JAULIN

Absents excusés

Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain CHATILLON
Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Brigitte BURSON-BRYER, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241213-008122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Affichage : 13/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la comptabilisation de provisions pour risques et charges. Ainsi, les collectivités ont l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré, quelle que soit sa nature. Les provisions pour litiges et contentieux visent à anticiper la charge probable d'un litige à hauteur des risques estimés.

Plusieurs provisions pour litiges et contentieux avaient été constituées pour un montant total de 100 000 €.

Délibération	Total provisions	Contentieux marché de plein vent	Contentieux en responsabilité	Contentieux marché public	Autre contentieux
N013.03.2021	101 500	1 500	45 000	5 000	50 000
N003.09.2022	-1 500	-1 500			
Total	100 000	-	45 000	5 000	50 000

Au regard de l'évolution de ces risques et de l'apparition de nouveaux litiges, il convient d'actualiser ces provisions.

Délibération	Total provisions	Contentieux marché de plein vent	Contentieux en responsabilité	Contentieux marché public	Autre contentieux	Contentieux ressources humaines	Contentieux urbanisme
N013.03.2021	101 500	1 500	45 000	5 000	50 000		
N003.09.2022	-1 500	-1 500					
Propositions	57 720	38 720	-45 000	31 000		30 000	3 000
Total	157 720	38 720	-	36 000	50 000	30 000	3 000

Sur proposition de madame Martine MARÉCHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'actualisation des provisions pour litiges et contentieux pour un montant total de 157 720 €. Cela se constatera par une reprise sur provisions de 45 000 € et par une dotation aux provisions de 102 720 €. Les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » et 7815 « reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement ».

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 13 décembre 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241213-008122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Affichage : 13/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation